



MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

www.obea.fr

Droit public

OBJECTIFS

- Appréhender le fonctionnement de l'administration française et des organes de l'Etat
- Acquérir les fondamentaux du droit administratif et du droit constitutionnel

PUBLIC

Tout public visant ou non la préparation d'un concours

PROGRAMME

1- Sources du droit public et hiérarchie des normes

- Normes à valeur constitutionnelle
- Normes internationales
- Normes à valeur législative
- Principes généraux du droit
- Normes réglementaires

2- Droit constitutionnel

- Les notions fondamentales : la souveraineté, la séparation des pouvoirs et la notion de constitution
- La constitution de 1958 : le pouvoir exécutif, le parlement, les rapports entre les pouvoirs, le contrôle juridictionnel des institutions

3- Droit administratif

- L'organisation administrative : notions de déconcentration et décentralisation, l'administration centrale, l'administration déconcentrée, l'administration décentralisée, l'intercommunalité
- La justice administrative : l'organisation juridictionnelle administrative, le principe de légalité, la procédure administrative contentieuse
- L'action de l'administration : le service public, les actes et les contrats administratifs, la police administrative

TOUTES LES SESSIONS